



La lettre du Moulleau N15

été 2020

A.P.R.S.M

*Association des Propriétaires et Résidents pour
la Sauvegarde du Moulleau*

Édito

Chère adhérente, cher adhérent,

"Je préfère l'avenir au passé car c'est là que j'ai décidé de vivre le restant de mes jours" (Victor Hugo)

Depuis notre dernière lettre du Moulleau (édition hiver 2019), que d'évènements extraordinaires se sont déroulés !

Nous avons subi un confinement, puis un déconfinement, des élections avec 2 tours séparés de 3 mois . . . tous ces évènements ont modifié très sensiblement notre mode de vie quotidienne pour une longue période.

Nous espérons tenir notre assemblée générale malgré les contraintes liées au contexte sanitaire. Nous pensons que de nombreux adhérents ne pourront pas se déplacer, c'est pour cette raison que nous souhaitons recueillir de votre part un maximum de procurations afin d'obtenir le quorum statutaire nécessaire sans avoir à convoquer, à nouveau, une seconde assemblée générale.

« Préserver notre environnement est pour l'association un enjeu essentiel » : c'est pourquoi nous approuvons les propos de monsieur le maire « . . . les grands travaux d'aménagement sont terminés . . . »

Concernant l'urbanisme et la protection de l'environnement, notre association a engagé plusieurs actions dont vous pourrez prendre connaissance dans cette lettre.

Vous avez été informés (cf. lettre n°14 hiver 2019) de la saga « banc d'Arguin » et du débat ouvert par la disparition du peuplement naturel des oiseaux. Lors d'une récente rencontre, Madame la Sous-Préfète a pris en compte notre demande d'être associé, directement, à la réflexion engagée sur l'avenir du banc d'Arguin.

Malgré les circonstances exceptionnelles, l'association a continué à porter son attention sur la qualité de la vie quotidienne au Moulleau. Nous avons interrogé M le Maire sur plusieurs points de désagrément signalés par les adhérents.

Sa réponse sera publiée sur le site ou apportée en direct, lors de l'Assemblée Générale.

Dans ce cadre, nous regrettons que la signature de la charte sur la vie nocturne ait eu lieu sans que notre association ait été informée ou associée.

Notre association est maintenant bien installée dans le paysage, interlocuteur des journaux Sud-ouest et la Dépêche, interlocuteur reconnu de la sous-préfecture, elle compte maintenant plus de 400 adhérents et associés. Pour faire grandir encore notre association, nous faisons appel aux bonnes volontés pour renforcer notre conseil d'administration : faites-vous connaître , engagez-vous . . .

Bien à vous

Le président Jean-René THIBAUD

PS : Nous vous invitons, dès à présent à participer à notre prochaine assemblée générale, prévue le jeudi 6 août 2020 à la salle du "tir au vol" : l'accueil des adhérents à l'assemblée générale commencera, dès 8h30.

Assemblée Générale

Chère adhérente, Cher adhérent

La tenue de notre Assemblée Générale 2020 devra tenir compte des contraintes sanitaires imposées dans la lutte contre le COVID-19.

Bien entendu, toutes ces règles seront respectées, dans la salle de réunion du "tir au vol" où se déroulera notre AG : en particulier la distanciation physique (1 chaise sur 2 occupée), la distribution de masques à l'entrée de la salle et la mise à votre disposition de gel hydro-alcoolique.

Il est probable que certains adhérents ne pourront pas assister à cette Assemblée Générale, alors qu'un quorum est requis statutairement pour la régularité de cette AG. Il est donc extrêmement important d'utiliser le pouvoir joint.

Vous trouverez dans ce courrier, avec votre convocation, une procuration.

Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, nous vous demandons de :

- nous retourner votre procuration à notre adresse postale : APRSM, MAAT maison des Associations, 22 boulevard Général Leclerc, 33120 Arcachon
- ou la scanner et la renvoyer par mail en utilisant la commande "répondre" à ce mail.

NOTE : comme les années précédentes, en particulier si vous ne pouvez pas assister à l'AG, envoyez vos questions à l'avance afin qu'elles soient transmises à M le Maire qui pourra y répondre le jour de l'assemblée.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale de l'association est convoquée le jeudi 6 août 2020, à 9h00, à la salle du « Tir au Vol » avenue du parc à Arcachon :

Ordre du jour

- Approbation du PV de l'A.G. du 01 août 2019 (cf. Site APRSM)
- Élection des membres du Conseil d'Administration
- Rapport financier / évolution de la cotisation / approbation
- Quitus donné au Président et au Trésorier
- Rapport moral et d'activité / approbation
- Mandat donné au Président pour ester en justice, selon urgence et nécessité, après validation par le C.A
- Examen des dossiers spécifiques : la parole à l'assemblée
- Dialogue avec les personnalités invitées : réponses aux questions posées par les adhérents
- Questions diverses

Dès 8h30, les membres du Bureau seront à votre disposition pour vous faire signer la feuille de présence, pour enregistrer votre adresse Email et mettre à jour votre cotisation.

Les personnalités présentes pourront répondre aux questions évoquées en direct pendant l'Assemblée Générale ou postées à l'avance sur le site internet de l'association.

Au cas où vous ne pourriez pas assister à cette assemblée, veuillez avoir l'obligeance de renvoyer le pouvoir ci-dessous (quorum nécessaire pour la tenue de l'assemblée) et, éventuellement, vous mettre à jour de votre cotisation de l'année 2020 par l'envoi d'un chèque de 20 € libellé à l'ordre de l'APRSM.



La Canopée verte : un avenir ou un passé ?

"Le Moulleau, un village, des villas sous les pins"

Dans la suite des articles parus dans la lettre du Moulleau, nous continuons à vous tenir informés de la position de notre association pour la sauvegarde des arbres centenaires, pins maritimes et chênes pédonculés.

Depuis de nombreuses années, l'association rappelle à la municipalité que l'action doit se dérouler dans deux directions :

- la préservation des arbres en bonne santé
- la plantation de jeunes pins ou de chênes pour faire face au vieillissement inéluctable des arbres centenaires.

Comme vous le savez l'association a conduit, durant l'année scolaire 2018/2019, une opération de sensibilisation à l'environnement, au respect des forêts et des arbres, auprès des enfants de l'école du Moulleau. Durant l'année 2020, le confinement et la fermeture de l'école n'ont pas permis de poursuivre le projet pédagogique dénommé « les Grands Pins ». L'association proposera à la municipalité, à nouveau dès la rentrée de septembre, cette initiative en mettant à disposition de la communauté éducative, les moyens nécessaires dans le cadre des activités périscolaires.

Par ailleurs, votre association a invité le responsable local de l'Office National des Forêts à participer à la prochaine assemblée générale. A cette occasion, il pourra faire un point sur le contrat passé entre la ville et l'ONF pour la gestion des 92 hectares boisés de la commune.

Comme indiqué dans la lettre du Moulleau précédente, notre association s'est rapprochée de l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde). Le représentant de cette association devrait participer à notre assemblée générale.

La vie quotidienne au Moulleau

Votre association vous représente à toutes les réunions de quartier organisées au Moulleau par la municipalité. Elle est votre porte-parole face aux élus pour rappeler tous les sujets parfois récurrents, source de désagréments au quotidien :

- Parking
- Encombrement trottoirs
- Nuisances aériennes
- Déploiement fibre optique
- Poubelles à verre
- Racks à annexe
- Douches sur la plage
- Éclairage
- Voirie
- Limitation de vitesse
- Accès aux plages
- Etc.

Le président a attiré l'attention de M le Maire d'Arcachon sur des difficultés signalées par plusieurs adhérents. Ces points sont en cours de traitement au sein des services de la mairie : dès que la réponse sera donnée, elle sera publiée sur le site de l'association (ou bien M le Maire donnera ces réponses lors de son intervention durant l'AG).

Parmi les nombreux points signalés :

- les nuisances sonores :

Il est probable que l'animation nocturne au centre du Moulleau va reprendre. L'association a été informée que la municipalité a reconduit « la charte de la vie nocturne », avec les exploitants de bars et restaurants de l'avenue Notre Dame des Passes.

Nous espérons que les responsables de ces établissements, la municipalité et l'administration sauront éviter les débordements qui conduisent parfois à beaucoup de nuisances et d'incivilités.

Durant l'été 2019, il a été constaté que les containers à verre, situés sur le parking des arbousiers pour le dépôt des verres, entraînaient beaucoup de nuisances constatées par plusieurs plaintes de riverains. Une question a été posée pour connaître les mesures prises afin d'éviter cette nuisance.

- **les nuisances visuelles et olfactives** : sur la placette où se trouve la statue de Gabriel d'Annunzio, il existe deux imposants bacs à ordures coincés entre un transformateur EDF et une villa.

Des riverains ont signalé que beaucoup de personnes de passage déposaient leurs ordures en ce lieu.

Comme les ramassages sont très aléatoires, cette nuisance devient insupportable.

- **une nuisance nouvelle** :

Le parking à motos situé avenue Notre Dame des Passes (à côté du distributeur de billets) provoque des nuisances sonores et une gêne certaine pour la circulation des piétons. La mairie a été interrogée sur la meilleure façon de résoudre ce problème.

De nombreux touristes accrochent leur vélo à la clôture de l'ensemble immobilier situé à l'angle Boulevard de la côte d'argent / Avenue Notre Dame des Passes. Les piétons marchant sur le trottoir coté impair du boulevard de la côte d'argent sont obligés d'emprunter la chaussée au droit de cet amas de bicyclettes. La question a été aussi posée à la municipalité.

- **les incivilités** : Au cours de l'été dernier, des pierres ont été jetées dans la rosace qui orne le tympan de la remarquable église du Moulleau. Ce fait avait été signalé, semble-t-il, à la police municipale. Il conviendrait maintenant que des dispositions soient prises pour remettre ce vitrail en état.

- **parking de l'avenue du parc** : Il convient que la municipalité soit vigilante car quelques véhicules « type camping-cars » à essieux surélevés peuvent parfois stationner en ce lieu.

- **piste cyclable** : les difficultés actuelles liées au passage de la piste cyclable au centre du Moulleau ont été rappelées à la municipalité. Ne serait-il pas opportun d'étudier un tracé de substitution en proposant une continuité à partir de l'allée d'Annunzio par l'allée Louis Garros en direction de l'école du Moulleau rue Saint François-Xavier ?

- **corps morts** : lors de l'AG août 2020, la question de la tarification des corps morts a été posée. A ce jour, l'association n'a pas reçu la réponse attendue ; nous resterons vigilants pour obtenir une réponse conforme à la logique.

Les circonstances actuelles nous obligent à . . . attendre des jours meilleurs . . .

Parmi **ces thèmes d'actualité**, on peut citer :

- la disponibilité des masques sanitaires sur le site de la ville ou en appelant le 05 57 72 71 08
- la distribution du gel hydro-alcoolique et des masques
- l'automate de test de dépistage du COVID-19
- l'ouverture des plages et la couleur des eaux du bassin
- la reprise de la collecte des déchets et la réouverture des déchetteries
- etc...

- **rectificatif** : une erreur s'est glissée dans l'annonce de la rénovation de la plaque gravée, apposée sur le côté du parvis de l'église Notre-Dame-des-passes. C'est le propriétaire des pêcheries de l'océan (et non les pêcheries d'Arcachon) qui a fait l'attribution légale de la chapelle « Notre Dame des Passes » et de ses dépendances à l'association diocésaine.

Elle avait subi l'outrage du temps. Avec plaisir, nous avons constaté que notre demande de remise en état avait été suivie d'effet.

N'hésitez pas, vous-même, à engager le dialogue avec les administrateurs et/ou entre adhérents.

Avec tous nos remerciements pour votre aide, en nous signalant tous les désordres ou désagréments que vous pourrez constater sur le domaine public.

L'URBANISME au Moulleau

PLU 2017 : quelques commentaires

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est consultable sur le site de la mairie d'Arcachon - il se compose :

- de pièces générales en 3 parties : présentation générale - projet d'aménagement et de développement durable - orientations d'aménagement et de programmation.
- d'un règlement graphique ou zoning et d'un règlement écrit définissant les règles applicables à chaque zone
- d'annexes – documents techniques et précisions détaillées de règlements
- d'une charte paysagère
- d'une charte architecturale

La charte paysagère rappelle que la ville d'hiver d'Arcachon, les quartiers des Abatilles, de Pereire et du Moulleau ont été bâtis sous forme de lotissement sous la forêt.

Ces quartiers sont constitués d'un tissu végétal qui domine les villas et qui assure la cohésion urbaine de l'ensemble où l'on circule avec la sensation d'être dans un parc ou une forêt habitée.

La conception de ces quartiers reprend celle des jardins à l'anglaise et se caractérise par l'irrégularité de son tracé, la diversité des points de vue et l'alternance entre espaces ouverts et bosquets d'arbres.

L'association œuvre à travers ses différentes actions pour la préservation de cette spécificité qui confère à nos quartiers une grande qualité environnementale : lumière et ombre, fraîcheur, senteurs, unité architecturale et paysagère et préservation d'un écosystème : oiseaux, écureuils, chauve-souris, ...

Les grandes lignes du PLU 2017 sur le quartier du Moulleau en zone pavillonnaire UP1 :

- l'emprise au sol des constructions ne peut excéder 25 % de la superficie de l'unité foncière
- les constructions doivent être implantées en retrait des limites séparatives à une distance égale au moins à 4m
- la hauteur maximale des constructions ne doit pas excéder 8.50m au faitage et 6.50m à l'égout.
- les clôtures sont réglementées : les clôtures opaques sont interdites. La hauteur maximale de murs maçonnés est de 0.80m
- 35 % de la superficie de l'unité foncière doivent être aménagés en espaces verts plantés d'arbres de haute tige – l'abattage d'arbres de haute tige est soumis à autorisation – les pins et chênes verts sont protégés.

Il est à noter que l'usage veut qu'on retienne : la notion « d'espaces libres » correspondant à la surface de terrain non occupée par les constructions (emprise au sol) qu'ils soient imperméabilisés ou non – tels que les aires de stationnement et les voiries d'accès.

« Les espaces libres en pleine terre » correspondent – eux – aux espaces libres non imperméabilisés.

La règle à retenir devrait être que les 35 % de la surface du terrain devraient être traités en espace paysager – c'est-à-dire en espace vert planté à la fois d'arbres de haute tige et d'espèces végétales d'agrément, conférant à l'ensemble de la propriété une harmonie et un bon équilibre notamment en regard de son insertion dans l'environnement et de la préservation du caractère spécifique du lieu.

L'esprit de cette réglementation doit être interprétée en regard de la charte paysagère annexée au PLU.

De même, la règle des 35% d'espace vert perméable à l'eau de pluie a pour objet la conservation d'un paysage verdoyant et aussi d'éviter les inondations locales, conséquence du dérèglement climatique.

Suivi des permis de construire

- **le permis de construire Saint Antoine**

Lors de l'assemblée générale 2019, les adhérents ont donné mandat au président de l'association pour sauver un **maximum d'arbres menacés** par une construction immobilière sur le site de l'ancienne congrégation St Antoine, située entre l'avenue St Dominique et l'avenue St Antoine-de-Padoue.

Pour ce faire, l'association a été dans **l'obligation d'engager un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux**, contre le permis de construire du 20 juin 2019 qui terminait **l'opération immobilière « cœur de Moulleau »** : aucune réponse de la part de la mairie d'Arcachon.

Tenant compte de certaines observations contenues dans notre recours contre le PC du 20 juin 2019, les promoteurs ont obtenu un **nouveau permis de construire le 13 décembre 2019**.

A titre conservatoire, l'association a été obligée d'introduire un recours **contre ce PC du 13 décembre 2019** en maintenant le recours contre le PC du 20 juin 2019 qui n'avait pas été annulé par les promoteurs.

En complément de l'information diffusée dans la précédente lettre du Moulleau, l'association a signé avec les promoteurs un « protocole transactionnel » qui permet de sauver un maximum d'arbres de haute tige, chênes centenaires et pins maritimes sans vouloir interdire les constructions envisagées.

La négociation a été conclue par un accord qui a été signé afin de mettre fin aux instances introduites devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Ce concordat comporte une clause précisant que la quarantaine d'arbres de haute tige existant aujourd'hui a été inventoriée et que l'association sera associée, dès le stade initial du piquetage du terrain, à l'avancement du projet.

Un administrateur de l'association, spécialiste en architecture et connaissant bien le PLU d'Arcachon, s'est proposé pour suivre cette opération immobilière.

L'association sera informée du début de l'opération immobilière, sera associée au suivi du chantier et veillera à l'application de la charte paysagère accompagnant le protocole transactionnel.

- **donation Armaingaud 2048**

Comme vous le savez, l'assemblée générale tenue en août 2019, a donné mandat au président pour que l'association s'implique dans une réflexion sur l'avenir de l'important domaine forestier, issu de la donation Armaingaud (cf. lettre du Moulleau n°14), actuellement géré par l'association « Au Moulleau avec Vincent de Paul ».

Il est fait appel aux adhérents qui souhaiteraient faire partie de ce « comité Armaingaud 2048 » qui a commencé à travailler à la réflexion sur l'usage éventuel de cet important domaine boisé et faire des propositions aux autorités gestionnaires.

- **les permis de construire accordés**

Des visites régulières au service technique de la ville, effectuées par des administrateurs de notre association, permettent de superviser les permis de construire déposés et de prendre note des demandes d'autorisation d'abattage de pins maritimes et de chênes centenaires.

Sur le site de l'association, nous vous ferons part de nos remarques sur l'évolution du bâti au Moulleau et des accords (ou des refus) de la municipalité sur l'abattage des arbres de haute tige.

N'hésitez pas à informer l'association des éventuelles entorses au PLU que vous auriez pu constater.

En effet, les documents d'urbanisme sont utiles s'ils sont respectés.

Actualité : nouvelle brève

Informations sur la reprise de la vie économique

- Suppression de la perception des taxes d'Occupation du Domaine Public des commerces qui ne peuvent pas être ouverts pendant la période du confinement et selon le type de commerce
- Autorisation des travaux des artisans pendant la trêve estivale
- Création d'une braderie supplémentaire à l'automne
- Piétonisation de zones commerciales, le soir en période estivale afin de favoriser les ouvertures tardives
- Nomination d'un médiateur dans la relation propriétaire / locataire professionnel

Activités nautiques

- le **dragage de la jetée du Moulleau – engraissement de la plage** : comme vous avez pu le lire sur le site de l'association, le SIBA a effectué le dragage de la passe pour l'accès à la jetée du Moulleau. Cette opération permet de rejeter le sable extrait pour engraisser la plage côté nord de la jetée jusqu'à l'immeuble Panoramic.

- **le ré-ensablement des plages**

En 2020, la réunion annuelle qui précise les conditions de ré-ensablement de la plage, n'a pas été organisée par le SIBA. Les travaux ont été réalisés dans les conditions habituelles.

- **L'étude sur les épis**

L'association a été informée du résultat de l'étude lancée par le SIBA, concernant la pertinence de mettre en place des épis entre la jetée du Moulleau et la résidence "le Panoramic", afin de stabiliser le trait de côte et de limiter les opérations de ré-ensablement.

Le SIBA a fait savoir que cette étude n'apporte pas d'éléments pertinents en faveur de l'utilisation d'épis.

Banc d'Arguin

En liaison avec l'association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM), l'association APRSM suit le débat concernant le Banc d'Arguin : arrêtés préfectoraux contestés sur l'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale (RNN). Le recours présenté contre le décret de 2017 a été rejeté par le conseil d'état.

Le Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale du banc d'Arguin, s'est réuni le 30 juin 2020 : il a été annoncé une réduction des zones ostréicoles.

SYBARVAL - SCoT

Dans le cadre de la reprise de l'étude du nouveau SCoT (schéma de cohérence territoriale), l'association avait rencontré le président du SYBARVAL M Eroles, qui n'exerce plus le mandat de maire de La Teste. Il conviendra de renouer le dialogue avec les nouvelles instances, responsables de ce document extrêmement important pour l'avenir des habitants des 17 communes autour du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre : il s'impose aux PLU locaux.

Rappelons que le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, pour le long terme sur une vingtaine d'années. Le territoire dont Arcachon fait partie comprend 17 communes, regroupant 160.000 habitants permanents répartis sur 1.500 km². Le SCoT a été annulé en juin 2015 à la suite du recours porté par diverses associations, pour cause d'une consommation d'espaces naturels excessive et d'une augmentation très significative des espaces dédiés à une urbanisation galopante (+ 100 000 habitants prévus en 2040).

Le SCoT a été remis à l'étude en Juin 2018 ; il devrait être en application en 2023.

Il faut noter que les services de l'État souhaitent interdire toute extension urbaine et maîtriser la croissance de la population, alors que le SCOT prévoyait cette croissance par densification des zones déjà construites.

Pour notre association, il convient de réfléchir aux conséquences de cette augmentation de population et aussi au développement du "tourisme de masse".

De plus, ne conviendrait-il pas d'envisager comme se proposait de le faire la commune de La Teste, la création d'un SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) afin de renforcer la préservation paysagère ?

Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux.

La vie de l'association

Vous avez pu noter que l'association est, maintenant, bénéficiaire d'une boîte aux lettres, **au M.A.A.T., maison des associations, 22 boulevard du Général Leclerc à 33120 Arcachon.**

Vous pouvez joindre l'association par courrier postal envoyé à cette adresse ou par message posté sur le site de l'association **<http://www.association-sauvegarde-moulleau.fr>**

Malgré les mesures actuelles liées aux contraintes sanitaires, nous espérons que celles-ci seront levées pour vous rencontrer et vous écouter, lors de notre **assemblée générale prévue le jeudi 6 août 2020, au Tir au vol.**

En vous remerciant pour la confiance que vous nous avez accordée, en renouvelant votre adhésion par le paiement de votre cotisation (20 € par an)

En restant à votre service . . .

Renouvellement des adhésions / associés

L'APRSM, comme toutes les associations, a besoin de vos cotisations pour mener à bien ses activités.

Essentiellement basées sur l'information et la communication, (la vie de notre site internet, les publications de notre lettre, l'envoi de courrier à nos adhérents ne disposant pas encore d'adresse mail, etc....) notre budget a du mal à s'équilibrer si nos adhérents oublient de régler leur cotisation.

Nous vous rappelons que cette cotisation (20 € par an) peut être réglée à tout moment de l'année et le jour de notre AG, si cela n'a pas été fait avant.

Le versement de cette cotisation peut se faire par chèque ou par virement, directement, sur notre compte bancaire :

BANQUE POPULAIRE Aquitaine / Centre Atlantique

APRSM

IBAN : FR76 1090 7004 5001 2154 1680 063

Une cotisation réduite pour nos jeunes :

L'Assemblée Générale de notre Association a décidé la création d'un nouveau statut, pour une nouvelle catégorie de membres : les membres associés, c'est-à-dire nos enfants et petits-enfants.

Nous souhaitons effectivement réserver une place importante aux jeunes et à nos enfants qui, demain, reprendront le flambeau pour la défense et la sauvegarde de notre environnement au Moulleau.

A ce jour, nous avons enregistré 35 adhésions pour ce nouveau statut.

C'est une bonne réponse, mais nous attendons encore de nombreuses adhésions . . .

Nous vous rappelons que la cotisation annuelle est réduite à 5 € par enfant associé.

Voter à Arcachon : simple et facile

Nous attirons, à nouveau, votre attention sur l'importance de voter à Arcachon.

Si vous avez une résidence à Arcachon (principale ou secondaire) et si vous souhaitez être écouté pour défendre votre cadre de vie, les démarches à effectuer pour voter à Arcachon sont très simples.

Il suffit de s'inscrire sur les listes électorales, en quelques clics, par internet.

Rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr>

Ces démarches étant individuelles : pour un couple, il faut faire 2 demandes

Appel à candidatures pour le conseil d'administration

A chaque assemblée générale, l'APRSM renouvelle une partie de son conseil d'administration.

Que vous partagiez nos convictions ou que vous souhaitiez en débattre, faites-nous part de votre candidature, afin de renforcer notre équipe de volontaires, engagés pour la Sauvegarde du Moulleau.

Voir sur notre site : www.association-sauvegarde-moulleau.fr

Infos pratiques



Collecte des ordures au Moulleau (zone P2 COBAS)

Ordures ménagères (couvercle gris) : lundi matin, jeudi matin en haute saison

Emballages recyclables (couvercle jaune) : lundi matin

Déchets végétaux (couvercle marron) : mercredi matin

A noter que La COBAS a mis en place une application qui vous dit tout sur la collecte des déchets : COBAS COLLECTE DECHETS, sur l'App Store ou Google Play.

Point Vert de l'avenue du Parc : horaires selon saison : Tél. 05 56 83 01 95

Bus de nuit (16 à 30 ans)

Fonctionne la nuit du samedi au dimanche toute l'année, de la mairie de Pyla-sur-Mer à la gare d'Arcachon avec arrêt au Moulleau. Tel : 05 56 22 33 44 et site de Baia

Réseau de bus Eho et Baia

Pour tout renseignement sur les lignes et horaires, tel COBAS : 05 56 22 33 44 et sur le site de Baia.

Bateau Bus

Pour 1 euro vous pouvez circuler en bateau bus de la jetée du Moulleau jusqu'au petit port en desservant des différentes jetées d'Arcachon.

Pistes cyclables :

Vous trouverez en ligne les plans des pistes cyclables sur:

<http://www.arcachon-tourisme.com>

Arcachon santé :

visites médicales à domicile

Semaine de 20h à 8h

Week-end du samedi 14h au lundi 8h

Dimanche et jours fériés : 24h/24h

Numéro vert : **0 800 000 375**

hôpital

05.57.52.90.00

05.57.52.91.51

www.ch-arcachon.fr

clinique

05.57.72.26.00

appel de nuit: 05.57.72.26.60

carc.gbna-polycliniques.com

Urgence cardiaque

Il y a un défibrillateur aux postes de secours de la jetée du Moulleau et de Pereire

Maison de quartier:

la poste du Moulleau se situe dans la maison de quartier

De même, des artistes exposent tout l'été

ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 16h45

05.57.72.01.20

Wifi Gratuit à Arcachon :

Sélectionnez le réseau « WiFi_Bassin_Arcachon »

Stationnement à Arcachon : du nouveau.

La municipalité a mis en place un PARKING RELAIS avec une navette centre-ville du 8 juillet au 30 août.

L'accès se fait par l'avenue des grands chênes.

En 5 minutes, la navette vous conduit au centre-ville pour 3 € la journée.

Information à consulter sur le site de la ville d'Arcachon : www.arcachon.fr

Bulletin d'Adhésion à l'A.P.R.S.M

Membre Actif (20 euros)

NOM (Mr. Mme. Mlle.)

Prénom

Adresse au Moulleau :

Tel :

Adresse de correspondance :

(IMPORTANT) Email :

Membre Bienfaiteur

NOM (Mr. Mme. Mlle.)

Prénom

Adresse au Moulleau :

Tel :

Adresse de correspondance :

(IMPORTANT) Email :

Membre Associé membre de la famille d'un membre actif et résidant à la même adresse (5 euros)

NOM (Mr. Mme. Mlle.)

Prénom

Adresse au Moulleau :

Tel :

Adresse de correspondance :

(IMPORTANT) Email :

Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau
MAAT, maison des Associations, 22 boulevard Général Leclerc, 33120 Arcachon
www.association-sauvegarde-moulleau.fr

« L'Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau (sigle : **A.P.R.S.M.**) est à caractère apolitique et non confessionnel.

Elle a pour but de défendre le site naturel du Moulleau, son style, la qualité de l'environnement, son front de mer, sa jetée et sa plage, son écologie et son lieu de détente pour tous.

Elle doit aussi permettre à ses Membres d'échanger des informations sur les projets d'aménagements du Moulleau, d'exprimer leurs opinions et d'en faire part aux pouvoirs publics en veillant, d'une façon générale, à ce que le caractère naturel du site soit sauvegardé. » (Extrait de l'article 1 des statuts).